

La Politique de la ville est une compétence de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Le Contrat de ville constitue, avec les actions relevant des politiques publiques de droit commun, l'un des principaux leviers de sa mise en œuvre, en vertu de l'application de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

La Métropole, en étroite concertation avec ses partenaires institutionnels (l'Etat, le Département des Bouches-du-Rhône, la ville d'Aubagne) en assure donc le suivi-évaluation ainsi que le pilotage stratégique.

Même si à compter de 2024, il n'y aura plus qu'un seul et unique contrat de ville métropolitain, le contrat de ville du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a été prorogé jusqu'en 2023 par la loi de finances pour 2022.

### **Territoires d'intervention et conditions géographiques d'éligibilité à la programmation du contrat de ville, applicable seulement à Aubagne**

Il concerne un quartier prioritaire en Politique de la ville (QPV) : celui du Charrel et trois quartiers dits de veille active : ceux de La Tourtelle ; du Centre-ville et de Bernard Palissy.

Les partenaires institutionnels et associatifs du Contrat de ville travaillent de concert et en étroite synergie afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des habitants, par des choix d'actions souvent innovantes, nécessaires et adaptées.

### **Répartition thématique et priorisation des actions de la programmation 2023 du Contrat de ville**

Classiquement, les actions vont se répartir entre 4 piliers : celui de l'Emploi/ Insertion ; celui de la Cohésion sociale ; celui de l'Amélioration du cadre de vie/ Habitat/ Transport ; Promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté.

Concomitamment, plusieurs priorités transversales obligatoires vont concerner 3 axes particuliers qui devront se décliner dans chacun des 4 piliers et concerner les diverses actions proposées :

- La Jeunesse (Adolescents/ jeunes adultes +/- 12 à 25 ans)
- L'égalité femme/homme ;
- La lutte contre les discriminations qui participent du large Plan Métropolitain de Lutte Contre les Discriminations (PMLCD)

### **Enjeux, priorités de la Métropole, de l'Etat, de la ville d'Aubagne, du Département**

#### ***Un pilier Emploi/ insertion qui demeure prépondérant :***

Priorité pour les partenaires institutionnels, les actions visant à mobiliser l'ensemble des dispositifs d'appui et d'accompagnement (individuels/collectifs) en faveur de demandeurs plus ou moins éloignés de l'emploi (offre d'insertion/de formations qualifiantes...) y compris à destination des « invisibles » dans une démarche d'« aller vers ».

Les publics jeunes et féminins constituent le cœur de cible de la démarche.

L'insertion par le sport est aussi favorisée.

Pour information, dans le cadre de la programmation 2022, 4 structures associatives ont été retenues sur ce pilier et la Métropole est intervenue à hauteur de 7 000 €.

#### ***Au regard du pilier cohésion sociale***

Seront favorisées des actions diversifiées en faveur de la culture, du sport via le développement de savoir-faire et de savoir-être notamment, des loisirs, d'accès aux droits, de lutte contre l'exclusion et la précarité énergétique, la fracture numérique... en particulier vis-à-vis des personnes les plus fragiles.

Importance des actions en faveur de la prévention éducative, de lutte contre le décrochage et l'échec scolaires, de guidance parentale, de réussite éducative...

Dans des quartiers fortement impactés par la crise du Covid 19, les actions en faveur de la santé, l'accès aux soins pour tous restent nécessaires en vue d'améliorer le bien-être médico-psychosocial, la nutrition des jeunes comme de leurs familles.

Priorité donnée aux actions en faveur de la médiation socio-éducative, l'implication des habitants, le mieux vivre-ensemble, la tranquillité publique et résidentielle, la réappropriation « apaisée » de l'espace par les habitants...

Pour information, dans le cadre de la programmation 2022, 13 structures associatives ont été retenues sur ce pilier et la Métropole est intervenue à hauteur de 14 700 €.

#### ***Un pilier amélioration du Cadre de vie/Habitat/Transport articulé autour de la G.U.S.P.***

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité constitue le vecteur d'entrée de ce pilier avec le développement d'actions en faveur de la sensibilisation à l'écologie positive, au développement durable, à l'entretien, la sécurisation d'espaces communs et de socialisation : jardins pédagogiques, partagés, aménagement des berges de l'Huveaune... y compris par le biais de dispositifs types chantiers école/ éducatifs/ d'insertion...

Par ailleurs, des actions en faveur de l'amélioration du cadre bâti et résidentiel, la lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale par le logement sont à développer, en partenariat avec les bailleurs sociaux concernés.

Pour information, dans le cadre de la programmation 2022, 3 structures associatives ont été retenues sur ce pilier et la Métropole est intervenue à hauteur de 1 500 €.

***Un pilier relatif à la Promotion des Valeurs de la République et de la Citoyenneté avec*** l'apprentissage des droits et devoirs liés à la citoyenneté, la promotion du vivre-ensemble, de la démocratie participative au travers notamment le développement du conseil citoyen, rouage important, à la fois instance de porte-parole des habitants du Q.P.V. et partie-prenante de la coconstruction du Contrat de ville.

Pour information, dans le cadre de la programmation 2022, 1 structure a été retenue pour 2 actions et la Métropole est intervenue à hauteur de 1 000 €.

### **Gouvernance, calendrier et modalités spécifiques de la programmation 2023 du Contrat de ville d'Aubagne**

#### **Lancement officiel de l'appel à projets 2023 : le mardi 27 septembre 2022 à l'espace Ambroise Croizat d'Aubagne à partir de 18h00**

En présence des élus et élus référents de la Politique de la ville, des techniciens de l'Etat, de la Métropole, du Département des Bouches-du-Rhône, de la ville d'Aubagne, de bailleurs sociaux, de partenaires associatifs actuels et futurs du Contrat de ville...

Présentation des enjeux, objectifs prioritaires, du calendrier avec :

- **Une ouverture de l'appel à projet 2023 dès le 28 septembre 2022 à 9h00**
- **Une clôture le 31 octobre à 18h00**
- **Instruction des dossiers du 2 novembre au 17 décembre 2022**
- **Deux comités techniques se tiendront entre le 18 décembre 2022 et le 31 janvier 2023**
- **Un comité de pilotage aura lieu courant février 2023.**

**Modalités techniques spécifiques de la programmation 2023** : les retraits, renseignements, dépôts et traitement des dossiers de demande de subvention se feront sur la plateforme métropolitaine dédiée. Cela dans un but d'harmonisation, de simplification et d'efficacité des pratiques. Les techniciens de la Métropole accompagneront autant que de besoins les porteurs de projets associatifs afin que la programmation soit une réussite.

- Les comités techniques rendront leurs avis après avoir examiné l'ensemble des dossiers déposés ; des éléments et précisions complémentaires pourront être demandés au cours de la période d'instruction. Le comité de pilotage validera la liste définitive des actions de la programmation éligibles à des financements spécifiques.
- Tout dossier déposé incomplet sur la plateforme métropolitaine ne pourra être instruit et sera rejeté. Aucun dossier ne pourra être déposé hors délais en raison de la fermeture de la plateforme.

## **Vos contacts**

**Etat** : Marie José GARCIA BIENVENU, Déléguée du Préfet pour l'Égalité des Chances, Marseille, 9<sup>ème</sup>/10<sup>ème</sup> arrdts et Aubagne.  
Tél. 06.47.72.52.79 ; mail : [mariejose.garcia13@gmail.com](mailto:mariejose.garcia13@gmail.com)

### **Métropole Aix-Marseille-Provence :**

Fabrice PRIEUR, Service Politique de la ville, Chargé de mission Politique de la ville/ coordination inter-partenaire

Tél. 04.42.62.80.14 / 06.88.21.40.81 ; mail : [fabrice.prieur@ampmetropole.fr](mailto:fabrice.prieur@ampmetropole.fr)

Frédéric BARTHE : Service Politique de la ville, Chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

Tél. 04.42.62.82.97 / 06.71.52.66.07 ; mail : [frederic.barthe@ampmetropole.fr](mailto:frederic.barthe@ampmetropole.fr)

Yacine MENZER : Service Politique de la ville, Chargé de mission Cohésion sociale

Tél. 04.42.62.81.17 / 06.7346.34.73 ; mail : [yacine.menzer@ampmetropole.fr](mailto:yacine.menzer@ampmetropole.fr)

**Département des Bouches-du-Rhône** : Michèle LE GENDRE, Chargée de territoires politique de la ville, Direction de la Vie Locale Département des Bouches-du-Rhône

Tél. 04.13.31.37.89 / 06.09.70.86.85 ; mail : [michele.legendre@departement13.fr](mailto:michele.legendre@departement13.fr)

**Ville d'Aubagne** : Sébastien LUNETTA, Direction Générale Adjointe Attractivité et Qualité de Vie, Directeur des Préventions, Citoyenneté, Vie des Quartiers

Tél. 04.42.18.16.58 / 06.07.11.36.06 ; mail : [sebastien.lunetta@aubagne.fr](mailto:sebastien.lunetta@aubagne.fr)